

# LE NOUVEAU BAC 2021 : LE CALENDRIER

**Mars 2018  
(màj sep.  
2018)**

	<b>POUR LES ÉLÈVES</b>	<b>POUR LES PERSONNELS</b>
<b>ÉLÈVES DE 2<sup>nde</sup> 2<sup>nd</sup> trimestre (février/mars 2019)</b>	Chaque élève (en accord avec sa famille) fait des vœux d'orientation : une série pour la voie technologique, quatre spécialités pour la voie générale, parmi celles proposées dans son lycée (une 5 <sup>e</sup> s'il souhaite en suivre une en dehors de l'établissement).	Conseil de classe avec avis sur le passage en voie G ou dans une série T, et avis sur les spécialités choisies.
<b>Juin 2019</b>	Chaque élève choisit trois spécialités s'il souhaite s'orienter en voie G, une série s'il souhaite s'orienter en voie T. Il peut faire appel d'une décision du conseil de classe, mais il a le dernier mot sur le choix de ses spécialités en voie G.	Conseil de classe avec décision d'orientation pour entrer dans les séries de la voie T ou dans la voie G, et avis du conseil de classe pour le choix des spécialités de la voie G.
<b>ÉLÈVES DE 1<sup>re</sup> Sept. 2019</b>	Chaque note, dans chaque enseignement, est prise en compte potentiellement pour le bac dans le cadre des 10 % de contrôle continu du bulletin.	
<b>Jan./fév. 2020</b>	Première session d'épreuves communes de contrôle continu (HG, LV A et LV B) prise en compte dans le cadre des 30 % du contrôle continu. EPS évaluée en CCF.	Sujets issus d'une banque nationale. Protocole de correction, anonymisation pour les épreuves écrites, organisation à la charge des établissements. Commission d'harmonisation acad.
<b>Juin 2020</b>	L'élève choisit les deux spécialités qu'il poursuivra en terminale ( <i>a priori</i> parmi les trois spécialités suivies en classe de 1 <sup>re</sup> ).  2 <sup>e</sup> session d'épreuves communes de contrôle continu (les mêmes que lors de la première session + la spécialité abandonnée par l'élève et l'enseignement scientifique) prise en compte dans le cadre des 30 % du contrôle continu.  Épreuves anticipées du bac français (oral, écrit) prises en compte pour 10 % du bac (coeff. 10)	Conseil de classe avec avis pour le passage en classe de terminale et pour le choix des 2 spécialités conservées en voie G.  Sujets issus d'une banque nationale. Protocole de correction, anonymisation pour les épreuves écrites, organisation à la charge des établissements. Commission d'harmonisation. Lors de cette session, une épreuve sera organisée pour toutes les spécialités de l'établissement, afin de permettre aux élèves de passer une épreuve commune dans la spécialité de 1 <sup>re</sup> qu'ils abandonnent.  Gestion par centre d'examen comme aujourd'hui.
<b>ÉLÈVES DE TERMINALE Septembre 2020</b>	Chaque note, dans chaque enseignement, est prise en compte potentiellement pour le bac dans le cadre des 10 % de contrôle continu du bulletin.	
<b>À partir du 2<sup>e</sup> trimestre (février/ mars 2021)</b>	3 <sup>e</sup> session d'épreuves (les mêmes que lors de la 1 <sup>re</sup> session + enseignements scientifiques).  Validation des vœux dans Parcoursup ?	Sujets issus d'une banque nationale. Protocole de correction, anonymisation, organisation à la charge des établissements. Commission d'harmonisation.
<b>Mars 2021</b>	Épreuves terminales (écrites et orales le cas échéant) pour les deux épreuves de spécialité prises en compte pour 32 % du bac (2x coeff. 16).	Gestion par centre d'examen.
<b>Avril/mai 2021 (selon les zones de vacances)</b>	ECE (évaluation des capacités expérimentales) pour les spécialités de SVT, SPC et numérique et sciences informatiques. Épreuve orale terminale et philosophie (coeff. 10 et 8 du bac)	Gestion dans l'établissement
<b>Juin 2021</b>	Épreuves de rattrapage : deux oraux au choix parmi les épreuves écrites terminales	Gestion par centre d'examen.

### **Le Sgen-CFDT a voté contre cette organisation du baccalauréat qui :**

- ne simplifie pas le bac avec un empilement de modalités de certification (10 % de contrôle continu, 30 % de partiels, 60 % d'épreuves terminales) qui complexifie et alourdit la certification ;
- va à l'encontre du principe de confiance envers les personnels avec des dispositifs rigides de contrôle externe (anonymisation dans le décret, protocole de correction, commission d'harmonisation) qui vont peser sur leur travail ;
- ne fait pas la liaison avec le post-bac à cause d'un calendrier prévisionnel ne permettant pas de prendre en compte dans #Parcoursup (qui ferme en mars) des résultats des épreuves terminales de spécialité (qui auront lieu en mai).

### **Le chantier se poursuit néanmoins. Ce qui doit être obtenu dans les textes à venir :**

- une reconnaissance de l'étalement des temps de correction du bac qui passe par des décharges de cours ou à défaut une indemnité de correction ;
- des modalités d'organisation qui respectent le plus possible la liberté des équipes éducatives (sans « surcontrôle » des hiérarchies intermédiaires) ;
- des créations de postes administratifs en EPLE et un accompagnement des corps d'encadrement pour faire face aux nouvelles responsabilités liées à l'organisation des épreuves ;
- des épreuves du bac qui certifient des compétences attendues pour poursuivre dans l'enseignement supérieur.

### **Pour en savoir plus :**

#### **Dossiers :**

Lycée Blanquer : entre rendez-vous manqués et incertitudes : [https://huit.re/C4sM8T\\_R](https://huit.re/C4sM8T_R)

Nouveau bac Blanquer, décryptage d'une occasion manquée : <https://huit.re/DossierReformeBac>

#### **Articles :**

Choix des spécialités : où en est-on ? [https://huit.re/S1GY\\_9\\_Z](https://huit.re/S1GY_9_Z)

Nouveau lycée, ce qui change et quand : <https://huit.re/9Vrw3Eu3>

Bac Blanquer, l'évaluation continue : <https://huit.re/omS4JvtD>